Pôle des affaires institutionnelles
Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

PROCURATION

Je soussigné(e), NOM …… Prénom …… (mandant) donne procuration à NOM …… Prénom …… (mandataire) pour voter en mon lieu et place, à l'occasion de l'élection qui se tiendra le **5 novembre 2026** en vue des élections au Conseil du **OMP** dans le collège :

☐ **Collège A** ☐ **Collège Doctorants**

Fait à ……, le ...../ …… /……

Signature :

Partie réservée à l'administration

Procuration N° ….

Bureau de vote : OMP, 14 Av. Edouard Belin, 31400 Toulouse, Rez-de-chaussée, Salle LYOT

Date de dépôt : ……/……/…….

Au dépôt de la procuration le mandant a présenté :

☐ Carte d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Passeport/Titre de séjour ☐ Carte professionnelle

☐ Carte étudiante/ certificat de scolarité

Article D719-17 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Chaque procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement. Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé. La procuration écrite lisiblement doit mentionner les nom et prénom du mandataire. Elle est signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée. La procuration, qui peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, est enregistrée par l'établissement. Le retrait et la remise de l'imprimé établissant la procuration peuvent se faire par voie électronique. L'établissement établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Les informations recueillies par le Pôle des affaires institutionnelles de l'Université de Toulouse, font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections de l'établissement. Les destinataires des données sont : la DAJI et en cas de recours le Tribunal administratif de Toulouse.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Pôle des affaires institutionnelles (PAI), Université de Toulouse, 118 route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.